



ENVIRONNEMENT NOCTURNE ET RÉDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'observation des étoiles fait partie de toutes les cultures du monde ; le ciel étoilé et la voie lactée sont des patrimoines à préserver. Un ciel nocturne de qualité est aussi une nécessité pour notre sommeil et notre santé et une condition de survie pour la faune, notamment les chauves-souris, les rapaces nocturnes ou les lucioles.

Les lois Grenelle I et II nous invitent à réduire nos émissions lumineuses. La loi de transition énergétique du 22 juillet 2015 assigne un rôle exemplaire à l'éclairage public, tant au niveau énergétique qu'environnemental. 12 000¹ communes en France ont déjà adopté une extinction partielle ou complète la nuit ; ici sur notre territoire, Vesc depuis 2015, mais aussi La Bâtie-Rolland et La Bégude-de-Mazenc. Dieulefit dépense 30 à 33 000 € par an pour l'éclairage public. Éteignons 50% du temps et la facture baisse de 15 000 €. Fin 2021, ce gain pourrait être investi dans l'amélioration de notre système d'éclairage : remplacement de certaines ampoules par des LED, sécurisation des passages piétons avec des détecteurs de mouvement, balisage du cheminement dans les zones de rencontre. Les années suivantes, l'économie réalisée pourrait contribuer à la réalisation d'un projet, choisi en concertation avec les habitants.

Concernant la sécurité, **80 % des agressions et cambriolages ont lieu en plein jour** et non la nuit (Ministère de l'Intérieur, octobre 2015) ; les chiffres transmis par la Police pour la commune de Pessac montrent qu'il **n'y a pas eu de hausse des cambriolages** ou agressions pendant la période de coupure de l'éclairage public et qu'à Mérignac, l'expérience d'extinction des réverbères le long de la rocade s'est accompagnée d'une réduction de la vitesse et du nombre d'accidents (site de la Mairie, 2017).

Nous avons donc décidé en conseil municipal du 14 décembre de :

1. nous engager, avec le groupe de travail Eclairage public constitué de citoyens et d'élus et en concertation avec les habitants, dans une démarche de réduction de l'éclairage nocturne, la ville étant plutôt en excès de lumière : modification des plages horaires, zonage et mise en place de mesures de substitution aux

endroits à risques ;

2. démarrer une expérimentation de coupure partielle de l'éclairage public pendant un an, à partir de début janvier 2021 ;
3. organiser un événement le "Jour de la Nuit" en octobre 2021 autour des effets de la pollution lumineuse et de l'observation des étoiles et des paysages nocturnes,
4. viser la labellisation « Villes et villages étoilés » en 2022.

➔ Pour recueillir vos avis, votre ressenti, un questionnaire sera disponible en mairie et sur le site internet de la mairie dès fin décembre 2020.

Écoutez aussi **La pollution lumineuse** dans "la Terre au carré" sur France Inter du 8 décembre

1. Toutes les sources de cet article proviennent du site de l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne) qui décerne le label Villes et villages étoilés.

RENTREE À L'ECOLE SAINTE-MARIE

La configuration des locaux, l'espace extérieur et l'effectif global ont permis de façon assez sereine, la mise en place du protocole sanitaire dans le respect des règles fixées par les autorités pour cette rentrée quelque peu singulière.

La présence et l'investissement de toute la communauté éducative ont facilité l'organisation scolaire et péri-scolaire. L'association de parents d'élèves a souhaité venir en aide aux familles en offrant deux masques à décorer à chaque enfant d'élémentaire. Coté pédagogique, le

thème choisi cette année pour faire face au confinement est « Voyager autour du monde ». Nous espérons que les voyages scolaires annulés au printemps dernier pourront voir le jour pour tous les élèves d'élémentaire cette année. Nous reprenons aussi le travail sur la réduction de nos déchets mis à mal par les mesures sanitaires.

C'est dans l'espoir, la confiance, la fraternité et la solidarité que, nous, petits et grands, souhaitons aborder 2021.